

ORDRE D'INSTITUTION

(Extrait des procès-verbaux du Sénat, 30 mars 1938)

Résolu: Qu'un Comité du Sénat soit institué pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer du pays et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, et en faire rapport, et que lui soit conféré le pouvoir de requérir des personnes et des documents; et que ledit Comité se compose de vingt sénateurs.

Ordonné: Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Beaubien, Black, Buchanan, Calder, Cantley, Coté, Dandurand, Graham, Haig, Hugessen, Horsey, Jones, Hardy, McRae, Meighen, Murdock, Parent, Robinson, Sharpe et Sinclair.